Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 077-217703842-20261102-DEL_2026_064-DE

Commune de Réau

Canton de Combs-la-Ville
Département de Seine-et-Marne

DEL n°2026/064

Délibération du Conseil Municipal du 02 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le deux novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Réau, sous la présidence de Monsieur Alain AUZET, Maire de REAU.

Date de convocation :	**27/10/2026**	**Nombre de conseillers municipaux : 19**		
Date d'affichage :	**27/10/2026**	En exercice : 19	Présents : 17	Votants : 18
Présents : (17) Mmes ARZUR Elodie, BONNOMET Muriel, KLECZINSKI Nathalie, LETACHE Angélique, PADUA Elisabeth, PADUA Virginie, PROFFIT Florence, VIMONT Isabelle. MM. AUZET Alain, BA IDRISS Farid, CORMIER Stéphane, ESCARGUEL Joeffrey, LEQUERTIER Sébastien, MARTIAL Laurent, MARTIAL Pierre-Louis, SIMONNET Pascal, VICTOR Jordan. **Absent excusé : (01)** Monsieur ROSSIT Alexandre **Absent : (00)** **Représentée : (01)** Mme DA SILVA Marta par Mme KLECZINSKI Nathalie				
Secrétaire de séance : Mme Florence PROFFIT				

Objet : **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE — 1 VIDEOPROTECTION (FIPD)**

VU l'article L.1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant le plafonnement des aides publiques ;

VU les articles R. 132-4-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure ;

VU la circulaire de l'État, du 19 février 2026, précisant les modalités de dépôt de dossiers au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour 2026 ;

CONSIDERANT que, par délibération du 1e avril 2026, le Conseil Municipal a délégué au Maire le pouvoir de solliciter des subventions auprès de tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour les projets communaux ;

CONSIDERANT que l'État entend soutenir les actions de prévention de la délinquance, au travers du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) notamment par le développement de la vidéoprotection

CONSIDERANT que ces opérations sont éligibles à un financement au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), dans la limite 80 % du montant des dépenses subventionnables pour les opérations de vidéoprotection ;

CONSIDERANT que la Ville de REAU souhaite renforcer la sécurité publique par l'implantation de nouvelles caméras de vidéoprotection, dont le coût est estimé à 251 073.88 € HT soit 301 288.65 € TTC ;

CONSIDERANT que la Ville peut solliciter l'État au titre du fonds Interministériel de prévention de la Délinquance (FIPD) pour la vidéoprotection,

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 077-217703842-20261102-DEL_2026_064-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par :

POUR : 18 voix **CONTRE : 00 voix** ABSTENTION : 00 voix

DECIDE de solliciter l'Etat pour l'obtention d'une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'année 2026 pour un montant de **208 414.04 €** au titre des opérations éligibles :

Renforcement du dispositif de vidéoprotection sur la commune de Réau par l'implantation de 3 caméras

Coût de raccordement : 37 774.67 € HT *FIPD sollicité : 37 774.67 € soit 100 %*
Matériel, équipement, génie civil : 213 299.321 € HT *FIPD sollicité : 170 639.37 € soit 80 %*

APPROUVE l'extension du système de vidéoprotection à REAU.

CHARGE Monsieur le Maire de déposer un dossier de subvention au titre du FIPD 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

En Mairie le 02 novembre 2026

Le Secrétaire de séance
Florence PROFFIT

Le Maire
Alain AUZET

MAIRIE de REAU
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Seine-et-Marne